

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***14201524*****24 OCT. 2014**

Division LIEGE

Greffe

N° d'entreprise : 0456.990.754

Dénomination

(en entier) : **Entreprise BATAILLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4250 Geer (Lens-Saint-Servais), rue du Geer, 1

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification des statuts - Extension de l'objet social

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Benoît Cartuyvels à Braives le 29 septembre 2014, portant à la suite la mention : Enregistré deux rôles sans renvoi à Huy 1 le 6 octobre 2014 vol. 772 Fol.62 case 19 Recu cinquante euros (50-€). L'inspecteur principal (signé) a.i. Ch.Ph. Berrewaerts. :

L'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution:

A/ Rapport:

L'assemblée a dispensé Madame le président de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de l'extension proposée de l'objet social et de l'état y annexé, pour avoir pris connaissance de ce rapport et en avoir reçu copie.

Dépôt des rapports : Un exemplaire de ce rapport et de la situation y annexée, arrêtée au 30 juin 2014, sera déposé, en même temps qu'une expédition du présent procès-verbal, au greffe du Tribunal de commerce de Liège, division de Huy.

B/ Extension de l'objet social:

L'assemblée a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

-L'entreprise de travaux d'irrigation, pour compte propre ou pour compte de tiers ;

-L'agriculture, l'élevage, l'horticulture et la sylviculture et leurs activités annexes et notamment la culture, la transformation, la conservation et le stockage de légumes et de pommes de terre ;

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, afin qu'il soit désormais rédigé comme suit :

« Article 4. Objet

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers :

-La gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et/ou agricoles ou de type urbain ;

-Les travaux d'entreprise liés à la production de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture et de la sylviculture et leurs activités annexes ;

-L'entreprise de terrassement ;

-L'entreprise de travaux de drainage ;

-L'entreprise de travaux d'irrigation.

-L'entreprise d'aménagement de plaines de jeux et de sport, de parcs et jardins ;

-L'entreprise de travaux d'égouttage ;

-La vente et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ;

La fourniture de biens et la prestation de services se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Les commerce en gros et au détail de produits y relatifs.

Elle peut faire ces opérations notamment à titre de commissionnaire, en exploitant directement, en prenant ou en donnant à bail.

La société a également pour objet l'agriculture, l'élevage, l'horticulture et la sylviculture et leurs activités annexes, notamment la culture, la transformation, la conservation et le stockage de légumes et pommes de terre.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Elle peut affecter ses biens en hypothèque.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de participation, de fusion, de souscription ou par tout autre mode dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe.

Elle peut accomplir en général toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'étendre ou de développer son activité dans le cadre de son objet. »

VOTE: cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'assemblée a conféré tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

VOTE: cette résolution a été adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Signé Benoît CARTUYVELS, notaire. Déposés en même temps: expédition de l'acte - rapport du gérant - situation active et passive arrêtée au 30 juin 2014 - statuts coordonnés.

